

Afférents au comité syndical : 42  
 Présents 23  
 Pouvoirs 1  
 Qui ont pris part à la délibération : 24  
 Date de la convocation et affichage : 15 mars 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte rendu du comité syndical du 26 octobre 2022
- ✓ Rapport d'activité 2021
- ✓ 2023-381 Rapport d'Orientations Budgétaires permettant le Débat d'Orientations Budgétaires
- ✓ Questions diverses

L'an deux mille-vingt-trois, les vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des réunions du SITCOME, dans l'enceinte de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents : Barbey : M. Jean-Luc BAILLET ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE ; Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE ; Courcelles-en-Bassée : M. Alain VERNIN ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AUREORE ; Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG ; Montmachoux : M. Bernard CRETON ; Saint Germain Laval : M. Christophe FAGIS ; Salins : M. Jacky PEPIN ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ ; Varennes-sur-Seine : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés : Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; Blennes : M. Laurent YONNET ; Cannes-Ecluse : M. Florent DEMONT ; Chevry en Sereine : M. Didier FOURDRAIN ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU ; Diant : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; Echouboulains : M. Michel LEGEAY ; Esmans : M. Laurent DELALANDRE ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART ; Misy- sur-Yonne : M. Sébastien BORG ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON ; Salins : Mme Lydia BRUN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Forges : Mme Adeline BOUSSAC ayant donné pouvoir à M. Damien BUZZI.

Le quorum est atteint avec 23 présents.

Monsieur Christophe FAGIS est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 octobre est approuvé à l'unanimité.

*Rapport d'activité 2021*

Le Président présente le rapport d'activité 2021. Il indique que ce document généraliste de 487 pages reprend l'ensemble des actions qui sont organisées par le SITCOME au cours de l'année civile. Ce rapport est présenté généralement lors du comité syndical d'octobre ou de novembre de l'année qui suit. 2 raisons ont conduit à différer la présentation de ce document ; la première avec l'agent qui devait le préparer en cours de mutation, la 2<sup>e</sup> étant liée à l'ouverture de la maison de la mobilité au 1<sup>er</sup> novembre qui a été privilégiée.

Il indique que le personnel du TAD a été transféré le 18 avril 2021, que le personnel a déménagé en début d'année afin de revenir dans le pôle gare, qu'un travail a été réalisé avec la police afin de stopper les dégradations du mobilier urbain et des bus, que beaucoup de réunions avec IDFM ont été tenues afin de préparer les

évolutions, les modifications et les améliorations pour la nouvelle DSP qui va être mis en place pendant l'été. Il précise que des demandes d'abribus ont été réalisées sur plusieurs communes, comme Cannes Ecluse, Noisy-Rudignon, Varennes, etc..., et la programmation de mise en place d'arrêts et d'abri-bus sur des zones d'habitation en développement. Le SITCOME a dû gérer également le vandalisme sur les barrières de la gare, les abribus avec des dégradations sur les vitres, et demander une collaboration avec le CSU de la ville de Montereau afin de pouvoir appréhender les responsables. Il est relevé les travaux qui ont été effectués en gare et qui ont obligé le syndicat à faire déplacer les vélos box. Les premières newsletters ont été lancées, ayant pour objectif l'information des communes et de leurs administrés, sur les évolutions dans le monde du transport mais également au sein du syndicat. Le point fort est la reprise des travaux pour la maison de la mobilité, qui après quelques mois des élections, et pour lesquels les élus, membres du bureau, ont travaillé sans relâche pour faire repartir la construction de la Maison de la Mobilité.

*Le rapport d'activité 2021 est approuvé à l'unanimité.*

#### *Délibération 2023-381 Rapport d'Orientations Budgétaires permettant le Débat d'Orientations Budgétaires*

Le Président rappelle que le débat est nécessaire pour les intercommunalités de plus de 3500 habitants. Ce débat permet de transmettre aux élus la totalité des informations leur permettant d'appréhender les budgets qui seront proposés pour l'exercice. Il reprend dans les grandes lignes l'intégralité de tous les sujets abordés dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis avec la convocation. Il explique un partenariat réussi entre le SITCOME et IDFM avec l'accompagnement du nouvel opérateur dans la transition, que ce soit sur les lignes régulières ou le TAD. Il relève le fait, que la plus grande partie des problèmes rencontrés avec l'opérateur actuel, devraient être résolus, avec ce changement. Le réseau SiYonne change de nom pour devenir la DSP 15. Ce réseau, avec l'intégration de la ligne 46 qui devient la ligne structurante, va plus que doubler avec un coût total de 8 000 000€. Le Président indique également qu'il travaille sur les coûts de réactualisation, à hauteur de 20% du coût de la participation du syndicat, qu'il veut faire supprimer dans le cadre de la signature de la convention avec IDFM. Il précise une ouverture de la maison de la mobilité du lundi au samedi de 07h00 à 19h00, le développement des services qui y seront offerts et des chiffres qui confirment le besoin d'accueil en gare avec plus de 5000 passages dans cette maison par mois depuis son ouverture. Concernant les travaux, certaines entreprises ont déposé le bilan, nécessitant encore quelques actions du bureau afin de finaliser l'ensemble. Il confirme une orientation des services vers une mobilité douce comme l'autopartage ou le covoiturage, et une meilleure utilisation des outils numériques avec la finalisation d'un nouveau site, dédié au SITCOME et au transport public. Le Président propose un élargissement du territoire avec de potentielles nouvelles entrées. Pour conclure, il explique qu'il s'oblige à une gestion financière rigoureuse avec un impact à la baisse de toutes ces mesures sur les cotisations des communes, dans la recherche de toutes les économies réalisables.

Mme Mélanie MAIROT lit un courrier sur lequel il est demandé des explications sur différents sujets liés au budget : la constitution de provisions sur les fonctionnaires, le détail du financement de la Maison de la Mobilité, le cadre juridique de l'achat et vente des véhicules et l'équilibre du nombre de voix pour la gouvernance du syndicat qui porte atteinte aux intérêts de la ville. Elle évoque le fait que le vote du rapport d'activité n'est pas conforme avec le droit et questionne sur la pérennité des services du syndicat, suite à la demande des maires. Elle demande une modification statutaire permettant une représentation équilibrée au prorata du poids démographique ou à défaut d'accord un rééquilibrage des voix aux communes en fonction de la proportionnalité des contributions.

Le Président prend note et sollicite d'autres éventuelles questions ou interventions.

Monsieur Jacky PEPIN demande combien de fois le TAD peut-il être pris par jour.

Monsieur Mathias VIGIER demande de pouvoir obtenir les résultats du TAD pour 2022 par commune, indiquant qu'il y a eu très peu de retours sur le questionnaire qui avait été distribué par rapport à ce service rendu, et de pouvoir avoir un recul sur le montant de la cotisation, ne bénéficiant que du TAD.

Madame Stéphanie PRISE indique que pour sa commune également, le seul moyen de locomotion est le TAD, et qu'elle aurait apprécié de voir ce service se développer, précisant que les services rendus sont bien loin des propositions qui avaient été faites lors de leur adhésion fin 2019. Elle demande si les services de soirée du vendredi soir et samedi soir vont être un jour proposés.

Le Président répond qu'il entend parfaitement les réclamations des élus et qu'il a durci le ton avec IDFM, le problème étant lié aux difficultés de l'application qui est mal paramétrée pour les communes excentrées et qu'il

espère solutionnées avec l'arrivée de la nouvelle entreprise beaucoup plus investie sur les services du transport à la demande.

Monsieur Mathias VIGIER demande qu'il soit fait un audit afin de tester sur une semaine, 15 jours, les rendus des services sur certaines communes, afin de bien démontrer les difficultés rencontrées.

Monsieur Christophe FAGIS demande que l'on revienne à la version « gestion du TAD en Régie » par le SITCOME.

Le Président indique que l'entreprise Lacroix Savac reprenneuse de la DSP, a analysé l'intégralité de tous les problèmes qui sont relevés depuis plus d'un an d'une part par les usagers et d'autre part par les élus. Il s'avère que Lacroix Savac va faire reparamétrer une grande partie de l'algorithme, afin d'améliorer notamment la possibilité de réserver un TAD. Beaucoup de travail a été accompli, et il a été demandé à l'entreprise de bien vouloir venir présenter en conseil toutes ces améliorations, voire même lors de réunions publiques.

Monsieur Mathias VIGIER explique que Transdev s'est désengagé du service des transport, mais que le fait de changer d'opérateur ne va pas être simple, du fait des agents à recruter et à former.

Le Président confirme et explique que Lacroix Savac et IDFM ont déjà été rencontrés, et que le SITCOME accompagne et met tous ses moyens à disposition afin de permettre à l'entreprise de pouvoir recruter dès à présent dans les meilleurs délais. Le Président indique qu'il attend l'accord d'IDFM pour pouvoir mettre en place dès à présent les réunions publiques promises avec la nouvelle entreprise, mais que l'opérateur en charge du réseau reste Transdev jusqu'à la fin du mois de juillet.

Monsieur Jacky PEPIN précise que le service fonctionne bien sur sa commune à 90% mais que voulant en faire l'expérience il a commandé 1 TAD et qu'il n'a eu une réponse qu'un mois après. Il propose d'anticiper dès maintenant afin que les problèmes ne se poursuivent pas à la rentrée.

Monsieur Alain VERNIN précise que l'opérateur a une obligation de résultat, et qu'ils se doivent d'assurer les services, et qu'ils doivent supporter des pénalités s'ils ne les réalisent pas.

Le Président confirme et indique que par suite d'audits et d'enquêtes, Transdev subit aujourd'hui de nombreuses pénalités.

Monsieur Mathias VIGIER demande que les pénalités soient déduites de la participation du syndicat.

Le Président ferme la séance et donne la parole à Mme Sandrine SCHMITT.

Madame Sandrine SCHMITT indique que depuis quelques mois dès l'annonce de l'attribution du réseau à l'entreprise Lacroix Savac, un contact journalier est opéré avec cette entreprise et leur direction, mettant à leur disposition les moyens leur permettant de pouvoir recruter et d'être prêts dans les délais ; travaille avec l'ensemble de leurs agents afin d'améliorer les services rendus sur le transport à la demande, d'une part en supprimant la concurrence du TAD avec les lignes régulières, cela monopolisant les véhicules, pour permettre de desservir régulièrement les communes excentrées et d'autre part sur la desserte de ces petites communes qu'il faut privilégier par manque de dessertes de lignes régulières. Elle indique qu'un agent spécialisé dans les applications de chez Lacroix Savac travaille à l'amélioration de cette application, avec une demande spécifique du SITCOME d'améliorer le service rendu. Elle précise qu'elle travaille également avec Transdev en les sollicitant en permanence pour l'amélioration des services.

Madame Djamila AMOUR BARRAULT explique qu'elle a voulu monter dans un bus de la ligne 19 mais que le conducteur lui a précisé qu'il ne pouvait pas prendre en charge des usagers, uniquement les faire descendre.

Madame Sandrine SCHMITT explique qu'il n'est pas normal qu'une ligne régulière fonctionne comme un service de TAD, et que la ligne 19 au niveau de sa gestion est assez compliquée car 3 entreprises se partagent l'exploitation de cette ligne ; que le problème sera résolu avec Lacroix Savac car ils seront les seuls à en avoir la gestion dans son intégralité puisque cette ligne est rattachée à la DSP.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT se demande comment va se passer la passation de cette DSP entre Transdev et Lacroix Savac.

Le Président indique qu'effectivement jusqu'au 31 juillet Minuit Transdev terminera son exploitation et que le premier août 00h00, Lacroix Savac prendra possession de la DSP et des locaux. Ils se prennent tout de même un mois afin de permettre une mise en place au premier septembre des services dans leur intégralité.

Madame Stéphanie PRISE demande qu'un audit soit transmis aux élus avant le premier septembre.

Le Président indique qu'il en a fait la demande à plusieurs reprises mais que malheureusement pour l'instant il n'arrive pas à obtenir les résultats de cet audit, Transdev faisant barrage.

Un élu demande qui s'occupe de faire l'audit.

Madame Sandrine SCHMITT précise que c'est IDFM qui mandate une entreprise extérieure, sur la base des réclamations du SITCOME, afin de faire ces audits, et précise que comme indiqué par le Président, c'est certainement une des raisons qui ont fait que Transdev n'est plus l'attributaire de la DSP 15. Elle explique que

sur le terrain depuis 6 mois, elle constate que des agents autant de Lacroix Savac que de chez IDFM sont venus auditer tous les services qui vont être rattachés à la DSP 15.

Le Président rouvre la séance.

Le Président indique que toutes les réclamations ont été prises en compte, que des dessertes en soirée ont été demandées et inscrites dans le cahier des charges, qu'une amélioration notoire sur le TAD et l'application de réservation soit apportée, que des réunions publiques soient proposées dans les communes afin de présenter la nouvelle DSP15.

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT demande ce qu'il en est de l'avenir de la ligne 2 Montereau Fontaine Fourche et du fait de la desserte de la commune par plusieurs opérateurs.

Le Président explique que c'est un même opérateur qui va desservir toutes les lignes de l'intercommunalité qui sont toutes réintégrées dans la DSP. Il n'y aura donc plus qu'un seul interlocuteur.

*Cette délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.*

#### *Question diverses*

Monsieur Jean-Pierre PAVIOT s'interroge sur les 3 dessertes aux alentours de 8h40 sur sa commune. Il explique que les 3 bus sont complets et qu'une des dessertes ne dessert pas la croix de la mission, ce qui poserait problèmes aux jeunes. Il espère qu'avec la nouvelle entreprise, le problème pourra être résolu.

Le Président indique que la demande a été faite par le SITCOME afin d'améliorer le service, et qu'elle a été prise en compte dans la nouvelle DSP.

Le Président excuse Madame Adeline BOUSSAC qui n'a pu être présente ce soir. Il indique que Monsieur Michel DALIBON a démissionné de son poste de Vice-président, et il demande que ce dernier soit remercié et félicité pour toutes les années et le travail accompli. Il précise que le Conseil doit cette belle maison de la mobilité à Monsieur DALIBON, et le remercie chaleureusement et très sincèrement pour la tenue des comptes et les heures de travail octroyées à la réalisation de ce bâtiment dont il peut être fier.

*Des applaudissements se font entendre dans la pièce.*

Le président précise que le verre de l'amitié est offert à l'ensemble des élus.

Le comité syndical est clos à 20h15.

Monsieur le Secrétaire de séance  
M. Christophe FAGIS

Monsieur Le Président  
M. Damien BUZZI